



recouvrement des loyers impayés

Par **jocia**, le **20/01/2010** à **02:09**

bonjour,

je suis propriétaire d'une maison que je loue. Mes locataires au bout de 7 mois, sont partis comme des voleurs sans me donner de préavis. Ils me laissent une ardoise de 4 mois de loyers impayés ainsi que des factures d'eau et d'électricité.

Ils ont laissé la France mais grâce à internet, j'ai pu les localiser en Belgique.

Comment puis-je récupérer mon argent et qu'elles sont les procédures à suivre. Je suis prête à engager des poursuites mais je ne sais pas comment faire : avocat, huissier ?

MERCI DE VOTRE AIDE;

Par **COULOMBEL**, le **09/02/2010** à **20:42**

Bonjour !

....Votre logement est reloué depuis leur départ ?

..Comment avez vous matérialisé leur départ? vous êtes rentré dans le logement avec le double des clefs, et vous avez mis à la poubelle ce qui trainait dans les pièces, OU ,vous avez fait appel à un huissier de justice pour qu'il constate que le logement était vide, et que les locataires étaient partis !!.....

...Si vous voulez entamer une procédure pour des locataires qui sont partis en Belgique, le conseil et l'assistance de l'avocat se présente comme indispensable.

9février 2010/ 20H40/.....

Par **sonia28**, le **02/06/2010** à **00:53**

Un cabinet de recouvrement fera l'affaire !

Un des quelques sites : PUBPUB.fr

Ou d'autre.... une petite recherche google ;)

Bonne chance.